VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

CANNABIS HORS COMPÉTITION

Par Bastien68 Postée le 30/10/2020 23:20

> Bonjour, J'ai consommé du cannabis avec des amis pendant un long week end . Mais je me suis fait contrôler chez moi comme Par hasard le lendemain . C'était hors période de compétition . Lorsqu'il on du analyser mon urine j'imagine qu'il ont du trouver des traces . Est ce que ma fédération va être mis au courant de cette consommation ? Merci

---

Mise en ligne le 02/11/2020

Bonjour,

Effectivement pour une consommation occasionnelle, le cannabis reste détectable dans les urines entre 3 et 5 jours et le résultat du contrôle est soumis à la fédération. En effet, la pratique du sport en dehors de tout dopage est l'objet d'un contrat entre le sportif et la fédération ou l'organisme dans lequel il s'entraîne ou participe à des compétitions. Tout sportif, amateur ou professionnel, accepte cette règle par son adhésion à un club ou une fédération.

Il est néanmoins possible de contester la décision en demandant une contre-expertise dans un délai de 5 jours à compter de la réception des notifications de résultats. Etant donné que c'est une consommation occasionnelle (moins d'un joint par semaine), le THC est détectable quelques heures dans le sang et entre 3 et 5 jours dans les urines. Vous aurez alors un résultat au test négatif. Nous vous joignons le tableau des durées de positivité en fin de réponse.

Enfin, n'hésitez pas à nous recontacter si vous avez d'autres questions. Nous sommes joignables au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit) et par Chat de 8h à minuit.

Bien à vous.

En savoir plus :

- Dossier dépistage : tableau des durées de positivité